

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 1<sup>er</sup> Octobre 2018**

**Membres en exercice : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération :** Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOSES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Pierre ABEL, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ASTRUCH, François DELCASSO, Georges VICENS, Yves DOURLIACH, Stephanie PRUDENTOS, Stephane GAUMOND, Daniel MARIN, Jean Luc CARRERE, Pierre BATAILLE, Michel SANTANACH, Joelle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Alain BOUSQUET, Michel GARCIA, Michel SARRAN (procuration à Jean Luc Carrere), Michel POUDADE (procuration à Jean Louis Lacube), Jean Pierre INGLES (procuration à Jean Pierre Abel), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

**Présents n'ayant pas pris part à la délibération :** Jean Pierre Peugot, Mathieu Altadill, Francis Vidal, Michel Batllo

**Date de convocation :** 25 septembre 2018

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : AOT local location matériel ski de fond**

Le Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

La Communauté de communes Pyrénées catalanes gère le bâtiment du Conseil départemental au col de la Llose dans la cadre du ski de fond.

La Communauté de communes a mis en DSP la partie location du matériel de ski de fond sur la première pièce. Frédéric Maugery avait été choisi comme délégataire. La DSP est aujourd'hui terminée.

La convention avec le Conseil départemental permettant à la Communauté de communes d'exploiter le bâtiment s'achève le 31 décembre 2020.

Le Président propose de ne pas relancer une DSP mais de lancer la DSP une fois que la Communauté de communes aura une nouvelle convention de longue durée avec le conseil départemental.

Le Président propose de signer une AOT allant du 2 octobre 2018 au 15 octobre 2020 avec Frédéric Maugery dans les mêmes conditions financière que la DSP achevée.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- D'autoriser le Président à signer une AOT, comme présenté ci-dessus, avec Frédéric Maugery pour la réalisation de location de ski de fond et de matériel de sport au bâtiment du col de la Llose

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Jean Louis DEMELIN  
Président

**Envoyé le 03-10-2018 à la Préfecture**  
**Accusé de réception le 03-10-2018**



*Demelin*  
\_\_\_\_\_